

Subventions en faveur de véhicules à faibles émissions

De plus en plus de communes encouragent l'achat de voitures « propres »

L'année 2006 a été marquée, en Suisse, par une progression de près de 40% de la vente des véhicules hybrides et par une augmentation conséquente du parc de voitures roulant au gaz naturel. Les subventions consenties par un nombre croissant de communes suisses aux acheteurs de voitures à faibles émissions n'y sont sans doute pas pour rien. Vous trouverez, dans ce dossier, un aperçu des contributions régionales octroyées, de même qu'une liste de recommandations de l'association e-mobile à l'intention des administrations publiques. (langue : français & allemand)

Pour plus d'informations:

E-mobile

ATE

<http://www.e-mobile.ch/>

<http://www.ecomobiliste.ch/>

Subventionen für Fahrzeuge mit geringen Emissionen

Immer mehr Gemeinden fördern den Kauf von umweltfreundlichen Autos

Jahr 2006 wurden in der Schweiz fast 40% mehr Hybridfahrzeuge gekauft. Die Anzahl der mit Biogas betriebenen Fahrzeuge ist gleichfalls gestiegen. Die Förderungen, die viele Schweizer Gemeinden für den Kauf umweltfreundlicher Fahrzeuge anbieten, zeigen offensichtlich ihre Wirkung. Sie finden in diesem Dossier eine Liste der genehmigten Beiträge und auch eine Empfehlungsliste der Organisation E-mobile an die öffentlichen Verwaltungen. (Sprache: de und fr)

Mehr Informationen :

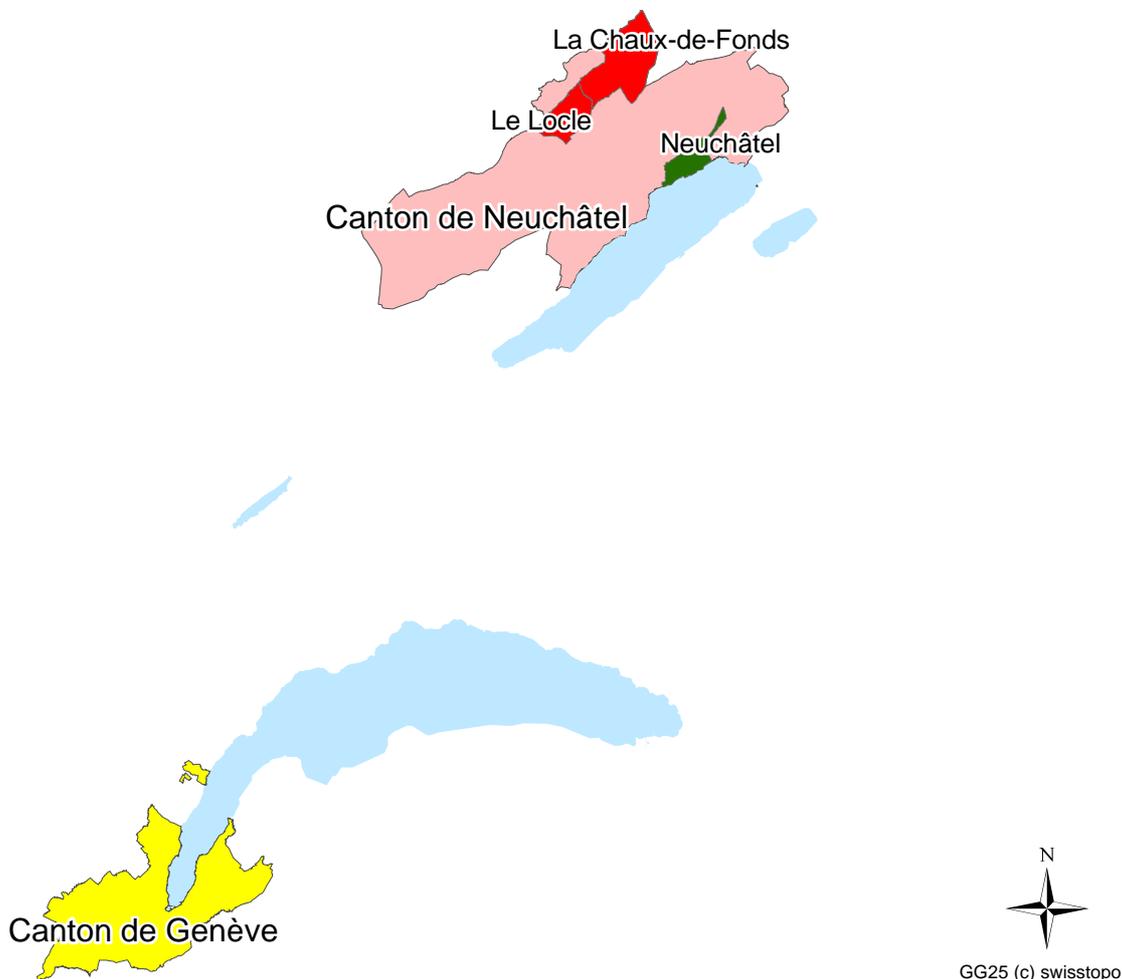
E-mobile

VCS

<http://www.e-mobile.ch/>

<http://www.ecomobiliste.ch/>

Contributions régionales de soutien dans les cantons de Genève et Neuchâtel

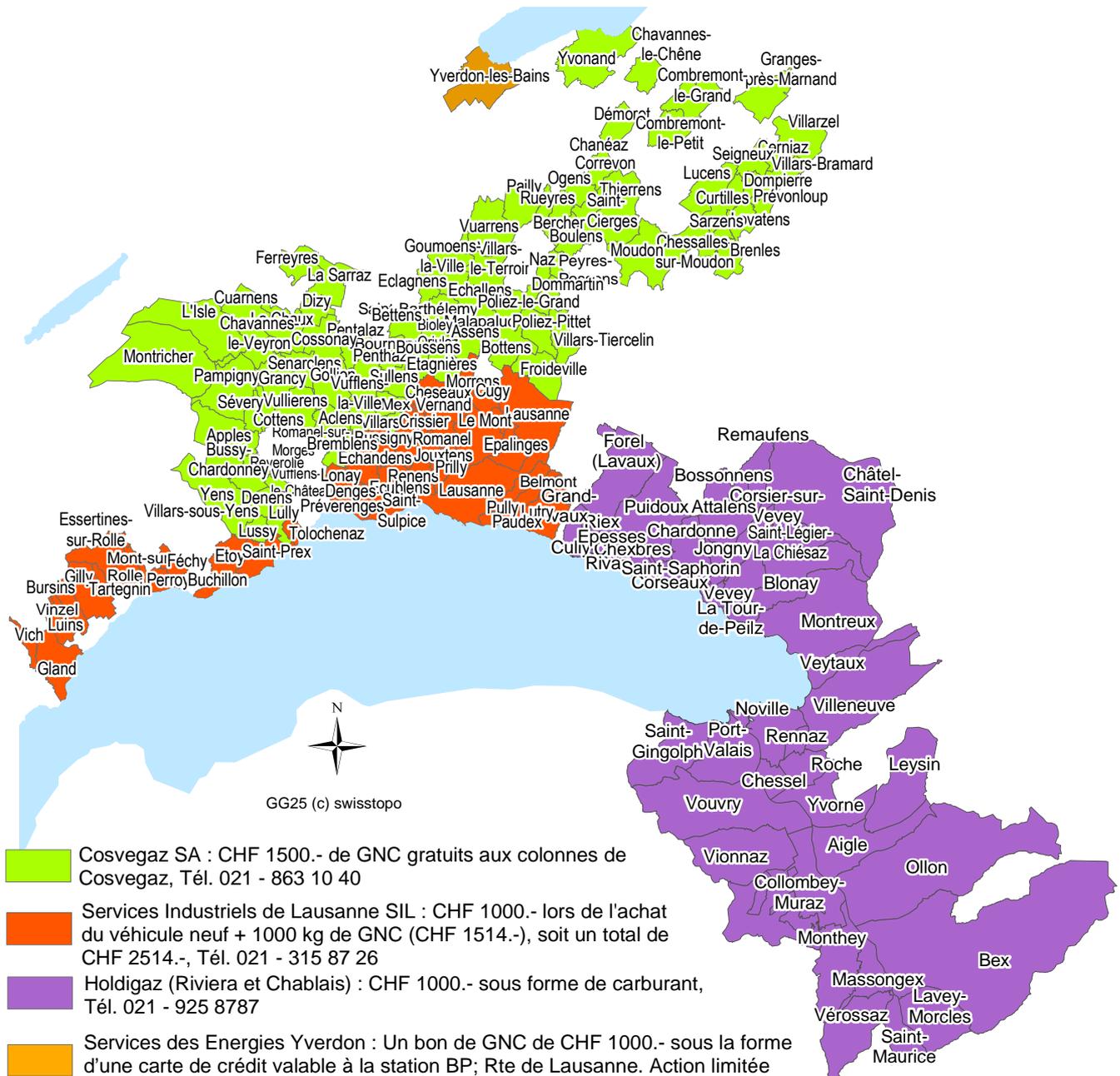


-  Services Industriels des Montagnes neuchâteloises SIM SA : Pour la motorisation gaz, carte carburant avec un crédit de CHF 1000.- (pas de blocage uniquement GNC), Tél. 032 - 967 66 11
-  Services industriels de Neuchâtel : Prise en charge par Gasverbund Mittelland de la plus-value de la motorisation gaz naturel par rapport au même véhicule essence jusqu'à concurrence de CHF 3'000.- TVA exclue. Valable en principe jusqu'à fin 2006. Tél. 032 - 717 83 00
-  Canton de Neuchâtel: 50 % de réduction de la taxe automobile cantonale pour les véhicules dont l'énergie est fournie par : une batterie électrique, le gaz naturel pour les véhicules monovalents ou le biogaz (à l'exclusion GPL), une pile à combustible.
-  Services Industriels Genève SIG : CHF 1000.- de carburant, CHF 500.- de commission au vendeur, Tél. 084 - 480 08 08.

Attention : La contribution pour les véhicules à gaz naturel est exigible auprès de la société gazière responsable de votre lieu de domicile.

Canton de Genève : Conditions d'exonération pour 2006 : Etiquette énergie, catégorie A (indice < 18.90); norme EURO 4 respectée; émissions de CO2 inférieures à 160 grammes par kilomètre; production de particules réduite à moins de 0,010 grammes par kilomètre; les voitures de livraison neuves sont exonérées si elles répondent aux trois derniers critères ci-dessus.

Contributions régionales de soutien en Romandie



Attention : La contribution pour les véhicules à gaz naturel est exigible auprès de la société gazière responsable de votre lieu de domicile.

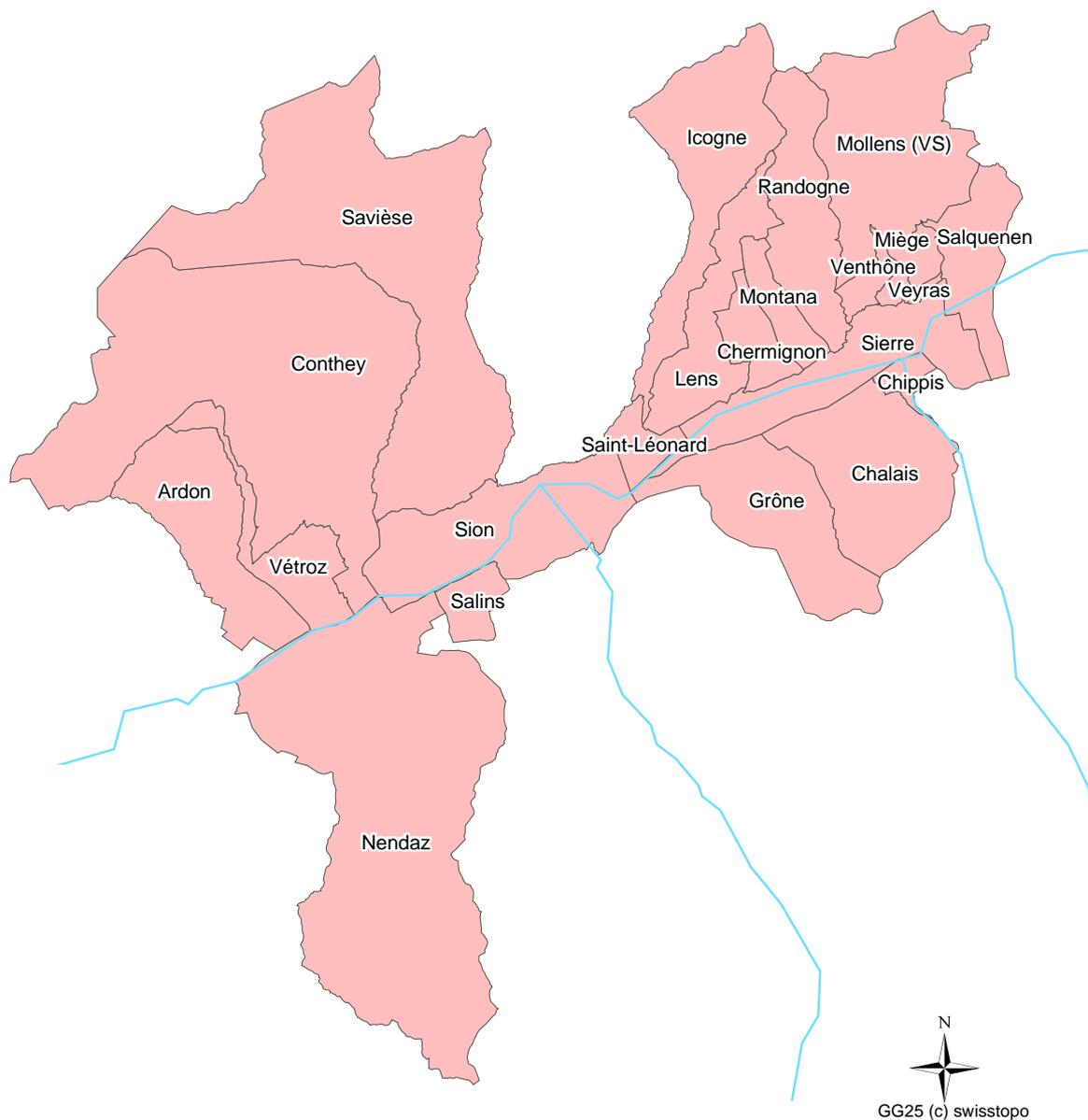
Canton de Vaud : Taxes réduites pour les véhicules électriques : CHF 51.-

Selon le règlement du 21 décembre 2005 fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux; chap. II ; art. 5 ; alinéa 2 ; la taxe est réduite de 50 % si les véhicules

- émettent moins de 120 g de CO₂ au km;
- sont équipés pour les véhicules diesel d'un filtre à particules selon la réception par type (champ n°30) et qui démontre le niveau d'émissions des gaz d'échappement du code d'émissions pour le permis de circulation B04 (champ n°72);
- fonctionnent au gaz ou à un carburant naturel (colza, bioéthanol, etc.) et sont spécifiquement équipés pour l'usage de ce genre de carburant.

Canton de Fribourg : Une réduction spéciale de 30 % sur le tarif des impôts est octroyée aux véhicules électriques et hybrides ainsi qu'aux véhicules fonctionnant au gaz.

Contributions de soutien dans la région de Sion



 Sogaval SA : Chèques GNC CHF 500.- au propriétaire + chèques GNC CHF 500.- au vendeur, Tél. 027 324 03 02 (Sion), 027 451 19 19 (Sierre), 027 481 83 92 (Montana)

Attention : La contribution pour les véhicules à gaz naturel est exigible auprès de la société gazière responsable de votre lieu de domicile.

Canton de Valais : Véhicules électriques jusqu'à 10 kW CHF 80.-, supplément pour chaque tranche ou fraction de 5 kW en plus